

Vieillir acteur et citoyen de son territoire : encourager la participation et le droit au choix des personnes âgées

**APPEL À
PROJETS
2023**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
3 MAI 2023**

Contexte

Parce que la dignité et la citoyenneté sont inaliénables, la Fondation de France soutient depuis plus de 20 ans des initiatives visant un meilleur respect des droits et libertés des personnes âgées vulnérables : liberté d'aller et venir, de pensée et de conscience. Elle a par ailleurs toujours encouragé leur participation à la vie de la cité ainsi que leur pouvoir d'agir et de décider. Elle répond en cela à une faiblesse de notre société qui ne reconnaît pas pleinement nos aînés comme des citoyens à part entière.

La pandémie de 2020 a révélé les conséquences du manque chronique de moyens dans le secteur de l'aide et des soins sur la qualité de vie des personnes âgées, de leurs familles et des professionnels. Elle a fait émerger des questions éthiques autour des notions de risque, de liberté et de sécurité : comment protéger sans isoler et donc sans porter atteinte à l'intégrité physique et morale ainsi qu'à la citoyenneté ? Comment améliorer à la fois la qualité de vie au travail des professionnels et le bien-être des personnes âgées ? Comment concilier l'obligation de protéger et celle de respecter la liberté d'aller et venir ? Des moyens financiers et humains supplémentaires vont être apportés mais ils ne suffiront pas. Pour répondre aux enjeux de l'inclusion sociale et citoyenne des personnes

âgées vulnérables, les politiques publiques s'orientent vers l'habitat inclusif, l'adaptation architecturale des lieux de vie, une plus grande ouverture des établissements et services sur l'extérieur. Elles prévoient également la mutation des EHPAD en pôles de ressources gérontologiques locaux, la transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en services autonomie.

Ces politiques doivent s'accompagner d'actions visant un meilleur respect des droits et libertés des premiers concernés : les vieux. En effet, pour la Fondation de France, la participation des aînés aux décisions qui les concernent et le respect de leur droit au choix conditionnent une pleine citoyenneté. S'impose alors un réel dialogue autour des situations à risque, des choix et responsabilités, qui doit impliquer tous les acteurs concernés : aidants bénévoles ou familiaux professionnels, personnes âgées, autorités de tarification.

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives qui favorisent la participation des personnes âgées vulnérables dans tous leurs lieux de vie, afin qu'elles restent citoyennes à part entière jusqu'à la fin de leur vie, ni surprotégées, ni infantilisées, ni instrumentalisées. Il a pour objectif de soutenir tous les acteurs, (professionnels, bénévoles, proches aidants) qui s'engagent dans ce sens, à domicile comme en institution.

Objectifs

Pour cela, qu'il s'agisse de lancer des expérimentations, des projets pilotes ou de consolider des démarches existantes, les initiatives devront répondre à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- 1) Favoriser le libre choix du lieu de vie par la diversification des formes d'habitat ;
- 2) Reconnaître et renforcer les capacités décisionnelles des personnes âgées, leur pouvoir d'agir, en leur permettant de s'engager dans des démarches citoyennes construites avec tous les acteurs concernés ;

Le jury sera particulièrement attentif aux projets qui mettent en place des formes de gouvernances participatives.

- 3) Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes âgées et favoriser le respect de leur dignité et de leurs libertés, tout particulièrement :

- de leur liberté d'aller et venir, que leur lieu de vie au sein d'une structure soit sécurisé ou non
- de la prise en compte de leurs volontés et de leurs désirs, quels que soient leur état de santé et leurs capacités physiques et cognitives, ce qui implique une concertation autour des situations jugées à risque ;

- 4) Renforcer ou (re)créer - à l'échelle du territoire - des solidarités transgénérationnelles durables.

Exemples de projets financés

- un comité d'éthique inter-établissements (EHPAD, SAD) *impliquant les personnes âgées vulnérables* ;
- une colocation à *responsabilité partagée* pour des personnes vivant avec des troubles cognitifs ;
- un projet autour du développement durable, visant à développer des solidarités entre générations et *mené par des auxiliaires de vie, les usagers et leurs aidants* ;
- un travail artistique mobilisant différentes générations pour déconstruire les stéréotypes d'âge et de genre *avec évaluation de l'impact sur les habitants et le territoire.*

Critères de sélection

Un projet pourra être soutenu s'il :

- concerne des personnes âgées vulnérables (**c'est-à-dire concernées par la perte de l'autonomie fonctionnelle ou cognitive, la précarité sociale, l'isolement ou encore la limitation de l'accès aux soins**) ; le vieillissement accéléré et précoce de certaines populations pourra être pris en compte,
- pré-identifie les publics visés, recueille les attentes des personnes âgées, les implique autant que possible dans la définition des objectifs et/ou des actions ;

- est d'intérêt général, concret, porté par une équipe au sein d'une structure à but non lucratif ;
- s'inscrit sur un territoire défini (et se réalise en France métropole ou territoires ultra-marins) ;
- implique des partenaires du territoire et précise leurs rôles et les résultats attendus de la coopération ;
- bénéficie de cofinancements.

Le jury sera particulièrement attentif aux projets qui impliquent les aidants.

La Fondation de France souhaite aussi **mesurer l'impact des projets financés**, notamment les bénéfiques pour les personnes âgées mais aussi pour les autres parties prenantes. Les initiatives présentées devront à ce titre s'inscrire dans une démarche durable de changement des représentations, de transformation et d'amélioration des pratiques. Les modalités d'évaluation ou de mesure d'impact devront être explicitées.

Modalités de soutien

Le soutien de la Fondation de France peut concerner le démarrage du projet, son développement, son évaluation, sa valorisation ou son essaimage. Il se présente sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans) et/ou d'une aide méthodologique effectuée par des consultants.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif ou à gestion désintéressée pouvant justifier d'un ancrage territorial.

Comment répondre ?

Attention, **les candidatures se font uniquement en ligne** avant le 3 mai 2023 à 17h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation de France www.fondationdefrance.org rubrique *Nos missions > Vulnérabilités*.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à projets@fdf.org ou au 01 85 53 13 66.

La présélection

Cette phase, prévue en mai 2023, permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises seront étudiées. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

L'examen en jury / comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts courant octobre 2023.

La Fondation de France ne finance pas (ENCART) :

- la mise aux normes, la rénovation, la construction d'un bâtiment,

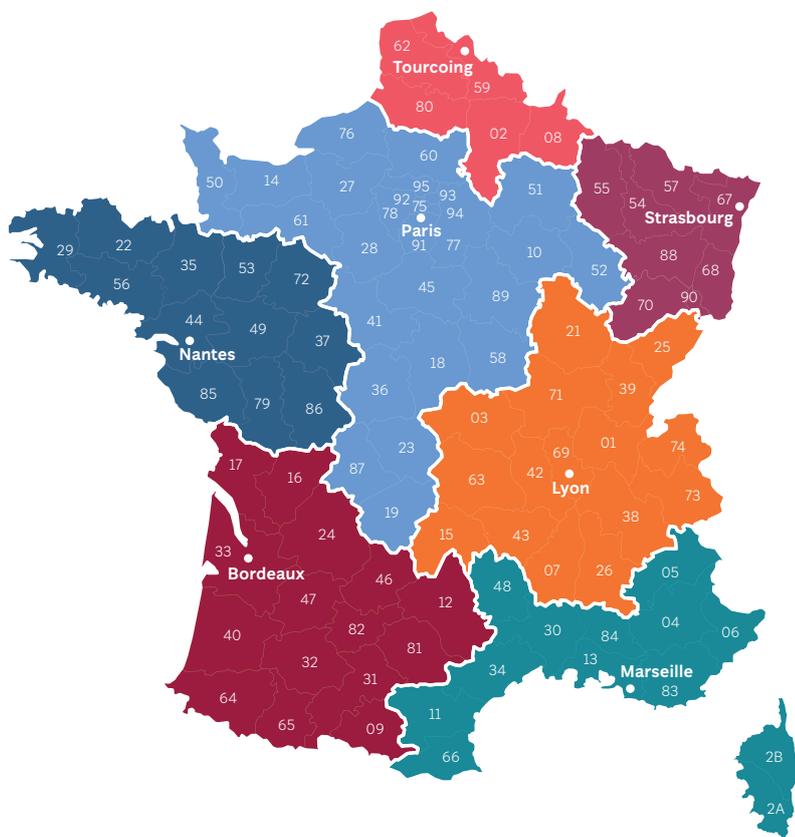
- la conception, l'achat ou l'installation de nouvelles technologies (e-santé, robotique, domotique),

- les événements ponctuels,

- les formations diplômantes et les formations individuelles.

La Fondation de France, au plus près du terrain

La proximité est une réalité de notre métier et une façon d'être. Notre métier est fait de relations humaines, d'échanges et de rencontres. C'est aussi la proximité qui caractérise la plupart de nos actions, mises en œuvre au plus près du terrain. C'est encore la proximité qui a guidé notre organisation, avec une présence forte en région et un réseau de bénévoles en prise directe avec les réalités sociales et économiques de leur territoire.



Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse projets@fdf.org ou par téléphone au **01 85 53 13 66**.

Région Nord

Bénédicte Dufour
5 rue de Tournai
59200 Tourcoing

Sud-Ouest

Sandrine Cavallès
29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux

Grand Ouest

Celia Mousset
5 rue Columelle
44000 Nantes

Grand Est

Clara Aparicio Delgado
10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex

Centre-Est

Claire Bertin
19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon

Méditerranée

Audrey Scognamiglio
42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille

Siège, Centre-Ouest et France d'Outre mer

Agathe Gestin /
Marie Marotte
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
[T](#) [I](#) [N](#) [C](#) [F](#)
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 945 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration, des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Notre contribution aux Objectifs de développement durable

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par

l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
in @ f

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 945 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.